Rappel des recommandations et du cadre sécurisant attendu dans nos ALSH

Les récents faits relayés dans les médias concernant des comportements inadaptés ou déviants à l'égard d'enfants nous rappellent collectivement notre responsabilité en matière de protection de l'enfance.
Dans ce contexte, une vigilance renforcée est attendue de l'ensemble des directeurs et directrices des accueils de loisirs.

La protection physique, psychologique et affective des enfants doit demeurer notre priorité absolue. Chaque directeur est garant du cadre éducatif, sécurisant et protecteur mis en œuvre au sein de sa structure.

Renforcer la présence et la visibilité de l'encadrement

Les directeurs veilleront à assurer une présence effective lors des temps d'accueil et de départ des enfants afin :

- ✓ D'entretenir un lien de confiance avec les familles
- ✓ De rappeler le cadre éducatif et les engagements d'alfa3a :
  La Charte d'accueil de l'enfant et du jeune, la posture éducative des professionnels
- ✓ De favoriser la circulation des informations entre les familles et l'équipe d'animation
- ✓ De repérer rapidement toute situation inhabituelle ou préoccupante

Réaffirmer les exigences de posture professionnelle

Il appartient aux directeurs de rappeler régulièrement aux équipes les principes fondamentaux de la relation éducative :

- ✓ Adopter en toutes circonstances une posture professionnelle exemplaire
- ✓ Promouvoir un climat bienveillant, respectueux et sécurisant pour chaque enfant
- ✓ Respecter l'intimité, la dignité et le consentement de l'enfant dans les actes du quotidien
- ✓ Adapter les contacts physiques aux seuls besoins éducatifs, d'accompagnement ou de sécurité
- ✓ Maintenir une juste distance professionnelle dans les relations avec les enfants
- ✓ Être à l'écoute des émotions, des besoins et de la parole de chaque enfant.

Renforcer la prévention et la protection des enfants

Une attention particulière doit être portée :

- ✓ Aux situations d'isolement entre un adulte et un enfant
- ✓ Aux changements de comportement d'un enfant pouvant révéler une situation de mal-être

Siège social . 14, rue Aguétant . 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY . Tél. 04 74 38 29 77 . Fax 04 74 38 16 93
Association Loi 1901 . Siret : 775 544 026 01433

- ✓ À toute situation susceptible de mettre un enfant en difficulté, en danger ou de porter atteinte à son intégrité.

Chaque professionnel doit savoir qu'il a le devoir d'alerter et de signaler toute situation préoccupante.

Sécuriser les espaces et l'organisation

Les directeurs/directrices veilleront à :

- ✓ Identifier les zones nécessitant une vigilance particulière
- ✓ Garantir une surveillance adaptée de l'ensemble des espaces utilisés
- ✓ Organiser les activités de manière à éviter les situations d'isolement entre un adulte et un enfant
- ✓ S'assurer que les locaux permettent une visibilité suffisante des interventions éducatives

Rappeler les règles d'utilisation des espaces sanitaires, vestiaires et lieux de repos

Sécuriser les départs des enfants

Une vigilance absolue est attendue lors des départs :

- ✓ Vérifier systématiquement que les personnes venant récupérer un enfant sont autorisées ;
- ✓ Contrôler leur identité en cas de doute ;
- ✓ Respecter strictement les informations renseignées dans les outils de gestion des familles ;
- ✓ Signaler immédiatement toute situation inhabituelle ou conflictuelle.

Garantir le respect des procédures de signalement

L'équipe du Département Animation, Direction, Responsable de Territoire doit s'assurer que chaque directeurs/directrices connaît :

- ✓ Les procédures internes de remontée d'informations
- ✓ Les obligations légales de signalement
- ✓ Les personnes ressources à contacter en cas de doute
- ✓ La conduite à tenir face à une révélation ou à un soupçon de maltraitance

Aucun doute ne doit être minimisé ou traité de manière isolée.

Chaque directeur/directrice doit rappeler ces recommandations et principes à son équipe. La protection de l'enfance est une responsabilité collective. Elle repose sur la vigilance de chacun, le respect des procédures et l'exigence permanente d'un cadre éducatif sécurisant, bienveillant et professionnel.

Siège social . 14, rue Aguétant . 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY . Tél. 04 74 38 29 77 . Fax 04 74 38 16 93
Association Loi 1901 . Siret : 775 544 026 01433